



Madame la Ministre déléguée
auprès du Premier ministre,
chargée des Relations avec le Parlement

Luxembourg

Luxembourg, le 4 avril 2024

Objet : Question parlementaire n° 424 du 5 mars 2024 de Monsieur le Député Ben Polidori et de Monsieur le Député Marc Goergen concernant « Mise en oeuvre de la loi du 7 janvier 2022 portant sur l'accessibilité ».

Madame la Ministre,

En date du 5 mars 2024, vous aviez transmis la question parlementaire sous rubrique pour compétence conjointe du Ministre de la Famille, des Solidarités, du Vivre ensemble et de l'Accueil et de la Ministre de la Mobilité et des Travaux publics.

Après analyse de la question, il apparaît cependant que celle-ci ne relève pas de ma compétence.

Je vous saurais gré de bien vouloir en informer Monsieur le Député Ben Polidori et Monsieur le Député Marc Goergen.

Veillez agréer, Madame la Ministre, l'expression de mes sentiments distingués.

La Ministre de la Mobilité et des Travaux
publics

(s.) Yuriko Backes